

# Diffusion des arts en amateur : « Un décret décevant, une occasion manquée »



Le secteur des arts en amateur est vent debout contre un avant-projet de décret qui le marginalise et rend plus complexe leur diffusion. Vous avez dit « simplification administrative » ?

ALAIN LALLEMAND

**A** près dix-huit mois de travail essentiellement budgétaire, sans grande initiative de politique culturelle, la ministre-présidente de la FWB, Elisabeth Degrise (Les Engagés), va-t-elle enfin revêtir les habits de ministre de la Culture ?

C'est ce que laisse présager le passage en première lecture, en ce mois de décembre, d'un avant-projet de décret relatif au « soutien à la diffusion » des pratiques artistiques en amateur, soumis depuis plusieurs semaines au secteur. En parallèle, un autre projet de décret est dans le pipeline pour organiser le soutien à la diffusion des productions professionnelles (arts de la scène et arts plastiques). Les deux textes devraient être soumis au parlement au printemps.

Quel est l'enjeu ? Jamais les arts vivants n'ont été autant subventionnés qu'à l'heure actuelle, la création est prolifique, mais trop de créations ne connaissent qu'un nombre très limité de représentations. Peut-on accroître la visibilité, donc la diffusion de ces œuvres ? Dans les derniers mois de son mandat, la précédente ministre de la culture Bénédicte Linard (Ecolo) avait déposé à la mi-mars 2024 un projet de décret relatif à la diffusion globale des pratiques artistiques, qu'elles soient professionnelles ou amateurs. Le décret organisait un soutien financier aux dif-

fuseurs, des quotas, des jurys et des labels de qualité, enfin des vitrines de la production artistique pour mieux la faire connaître.

#### Concurrence entre pros et amateurs

Ce texte va être approuvé au parlement un mois avant les élections. Malgré la bronca des professionnels, notamment la Fédération des employeurs des arts de la scène (Feas) : pour eux, traiter les professionnels et les amateurs dans un même dispositif législatif avec des quotas communs, cela revient à les placer dans une « situation de concurrence effective », alors que les productions en amateurs rassemblent des personnes non contractualisées mais que les opérateurs professionnels, eux, sont tenus de respecter les contraintes de l'emploi salarié des travailleurs des arts.

Lorsqu'arrive le nouveau gouvernement Degrise, ce décret Linard du 16 mai 2024 ne connaît pas d'arrêté d'exécution et n'en connaît jamais : à l'automne 2024, le ministre Degrise décide de reporter *sine die* la mise en œuvre de ce texte et de rouvrir la concertation (*Le Soir* du 8 novembre 2024). Faut-il un décret en deux volets ou deux décrets distincts pour les pros et amateurs ? C'est cette seconde voie que choisit la ministre Degrise. Si les professionnels ont eu gain de cause, les amateurs, eux, vont commencer leur descente au purgatoire. Or ces pratiques concernent environ 200.000 artistes amateurs.

Sous-staffée, absente de volets entiers de la culture, la cellule « culture » du cabinet Degrise va imaginer régler la diffusion des arts en amateur en récupérant un morceau du décret Linard (soutien aux diffuseurs, jurys, labels, vitrine) et en l'incorporant au décret sectoriel des arts en amateur (décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement des fédérations de pratiques artistiques en amateur). « Un copié-collé mal fagoté », juge Isabelle Gillard, directrice d'Incidence, la Fédération de la créativité et des arts en amateur.

Pour financer ce soutien à la diffusion en amateur, la ministre propose de dé-

**Les arts en amateurs (ici, le Théâtre Tap's) concernent des centaines de milliers de Belges, encadrés par de nombreux professionnels. © TAP's.**



*Je sais qu'il y a un manque d'effectifs à la cellule culture du cabinet, mais aussi un manque d'expertise et d'écoute de ce que le terrain sait*

Isabelle Gillard  
Directrice d'Incidence, la Fédération de la créativité et des arts en amateur

»

gager 100.000 euros de subvention annuelle facultative, selon une clé qui, pour l'instant, est de 20.000 euros pour la vitrine, entre 35 et 50.000 euros pour les jurys et labels, enfin le solde (30 à 45.000 euros) pour un véritable soutien aux diffuseurs.

#### Invisibilisation et complexité

Le secteur ne décolère pas, pour deux raisons au moins. La première est l'absence de concertation avec les représentants du secteur (ce que le cabinet Degrise conteste). « Depuis février 2025, nous essayons d'avoir une discussion avec le cabinet et les administrations sur le sujet, et nous n'avons jamais réussi à être entendus, je suis abasourdie », explique la directrice d'Incidence. « Nous avons enfin été reçus en septembre, nous avons proposé un décret unique avec deux sections distinctes – pros et amateurs – et on a fait d'autres propositions concrètes, mais le texte passé au gouvernement ne reprend presque aucune de nos demandes. Leur lecture des choses est très liée aux seuls professionnels, sans réfléchir à l'impact pour les amateurs. On ne nous a jamais vraiment demandé vers quoi nous voulions aller. Je sais qu'il y a un manque d'effectifs à la cellule culture du cabinet, donc un manque de temps de travail, mais aussi un manque d'expertise et d'écoute de ce que le terrain comprend, connaît, sait. »

Un exemple : dans son état actuel, le texte prévoit la labellisation des producteurs. « Nous, nous ne voulons que la labellisation des œuvres », pointe Isabelle Gillard. « Si on labellise un producteur, ça veut dire que tel groupe produit d'habitude des œuvres de bonne qualité, et donc quoi qu'il produise, les œuvres de ce producteur sont labellisées. Mais dans les pratiques amateur, les groupes bougent beaucoup, les structures ne tiennent pas dans le temps. Sans oublier les conflits d'intérêts que cela pourra générer dans les jurys de labellisation, qui devront dire lesquels de leurs propres membres sont de bons ou de mauvais producteurs. »

En définitive, pointe le secteur, « ce projet de décret est très décevant. C'est l'occasion manquée d'une vraie concertation avec le secteur, une vraie compréhension de ce qu'est le secteur des arts en amateur ». L'autre grand grief du secteur est l'in-

visibilisation dans laquelle le principe même d'un double décret plonge les artistes amateurs : « Cela va nous rendre invisibles pour tous les opérateurs concernés comme les bibliothèques, les centres culturels, etc. Cela va nous demander de mener un vrai travail d'information, de publicité », soupire Isabelle Gillard. « Alors qu'on parle de simplification administrative, les opérateurs vont devoir jongler avec deux décrets, qui sont en train de se construire sans que l'un regarde ce qu'est en train de construire l'autre. L'administration adéquate pour les professionnels (le service général de la création artistique, NDLR) gère le projet d'arrêté de son côté, cependant que l'administration adéquate pour les amateurs (le service de l'action territoriale, NDLR) gère ses projets du sien. A ma connaissance, il n'y a pas de discussion commune sur les éléments structurants et communs qui doivent figurer dans chaque arrêté. »

Jamais les arts vivants n'ont été autant subventionnés qu'à l'heure actuelle, la création est prolifique, mais trop de créations ne connaissent qu'un nombre très limité de représentations

Enfin, quels que soient les textes, le sous-financement (facultatif, rappelons-le) est un autre souci. 20.000 euros pour une vitrine qui rassemble – et donc confond – artistes amateurs et écoles supérieures des arts (ESA), « c'est impossible. Nous mettre dans un même panier, c'est déjà incompréhensible, mais en outre il y a plus de 110 académies en Fédération. Comment organiser une vitrine avec ce budget, alors que nous avons les mêmes contraintes que tout organisateur de festivals de ce genre ? »

En définitive, pointe le secteur, « ce projet de décret est très décevant. C'est l'occasion manquée d'une vraie concertation avec le secteur, une vraie compréhension de ce qu'est le secteur des arts en amateur ». L'autre grand grief du secteur est l'in-